

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD

SEANCE DU 23 OCTOBRE 2025

Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de conseillers présents à la séance :	21
Nombre de conseillers absents :	6
Nombre de conseillers ayant donné procuration :	3
Nombre de votants :	24
Date de la convocation :	17 octobre 2025
Date d'affichage :	17 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois octobre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CLECH Vincent, Maire.

Présents : CLECH Vincent, BOURDON Yves, BOÉTÉ Cécile, LE GALL Maël (19h15), CASANAVE-LAULIVE Maryse, LE COQ Laurent, BICZO Sylviane, LE FLOCH Éric, PIRON Valentina, HADJADJE Valérie, TASSEL Stéphane, BODEVEUR David, THEFO Laurence, BENECH Pauline, LE HERVÉ Thomas, BONIZEC Christel, HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine, TOUDIC Marie-Evelyne, DAUPHIN Jean-Claude, DODOKAL Karine

Absents : LE LUYER Martine, GUILLAUME Hervé, ANTHOINE Julien, LE DRET-STEUNOU Christelle, LE GUEVELLOU Marjorie, MARCHAND Cinderella

Procurations : ANTHOINE Julien à Yves BOURDON, LE DRET-STEUNOU Christelle à BICZO Sylviane, LE GUEVELLOU Marjorie à BODEVEUR David

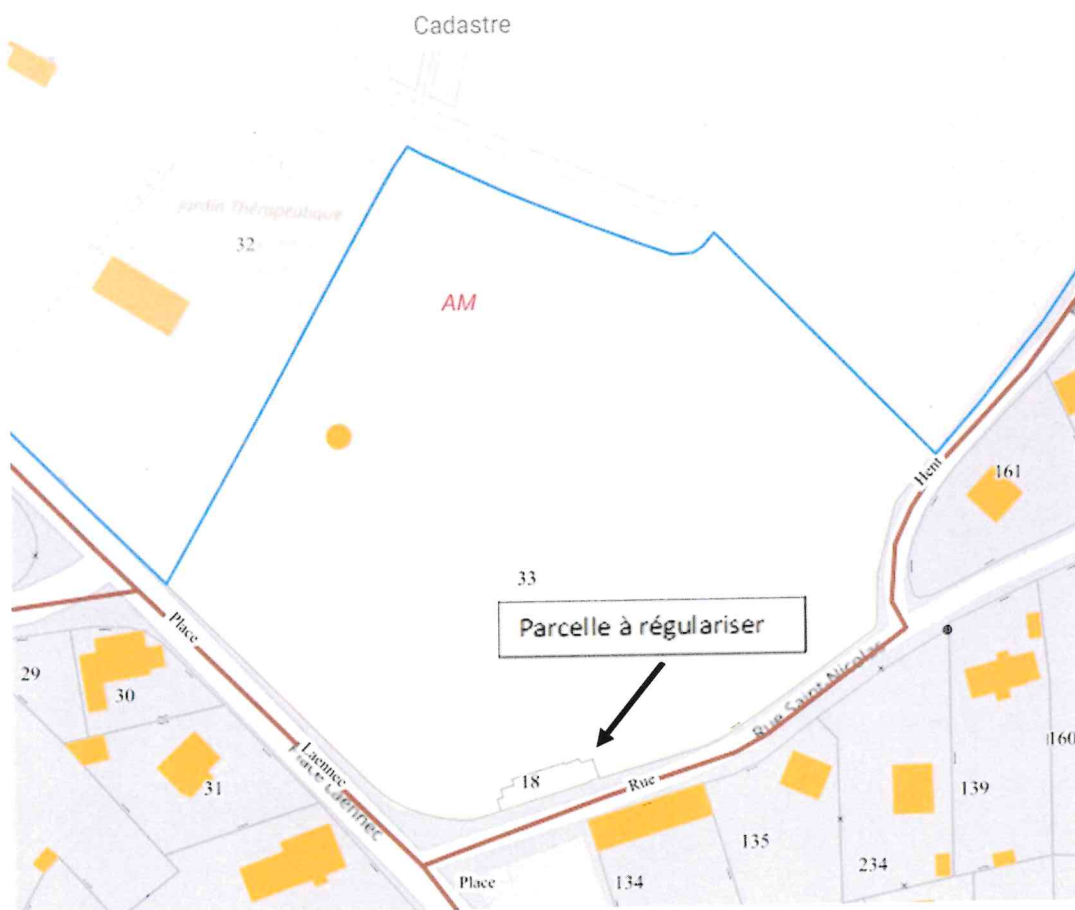
Secrétaire de séance : HERVÉ Gildas

N°2025/86

Domaine et Patrimoine

Acquisition d'une parcelle appartenant à la Fondation Bon Sauveur
Demande d'acte rectificatif

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que par délibération n°2021/02 du 28 janvier 2021, le conseil municipal a décidé de procéder à l'acquisition de la parcelle aujourd'hui cadastrée AM0033. Elle comprend notamment le terrain de football et le parc Eugénie Le Sommer. Il a été récemment constaté une erreur matérielle sur le cadastre. En effet, la parcelle AM 0018 d'une contenance de 121m² a été omise et doit être intégrée à l'acquisition.



Le Conseil d'Administration de la Fondation Bon Sauveur, ayant donné un avis favorable pour cette régularisation, a pris attache auprès du notaire afin que soit rédigé un acte rectificatif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

Nombre de suffrages exprimés :	24
Votes Pour :	24
Votes Contre :	0
Abstention :	0

Vu l'avis favorable du Conseil d'Administration de la Fondation Bon Sauveur en date du 24 juin 2025 ;

DONNE un avis favorable afin que la parcelle AM 0018 d'une superficie de 121m² fasse l'objet d'un acte rectificatif ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, permettant de concrétiser l'acquisition envisagée ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir ;

DIT que les crédits nécessaires à cette acquisition sont inscrits au budget général « Ville de Bégard ».

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Vincent CLECH

Le secrétaire de séance,
Gildas HERVÉ

